

Charte de Prévention RAID BLUE



M. _____

en tant que responsable de l'organisation _____

qui aura lieu du _____ au _____ à _____

première visite: Oui/Non _____ si Non date de la 2e visite : _____

déclare avoir mis en place les actions de préventions suivantes: _____

Actions

Réalisé

A améliorer

A mettre en place

N'est pas applicable à cette manifestation

Informers toutes les personnes vendant et servant des boissons, concernant la réglementation de la vente des boissons alcoolisées, afin qu'elles puissent argumenter le refus de vente aux jeunes dont l'âge requis pour la consommation est réglementé ainsi qu'aux personnes en état d'ébriété manifeste.
Sera faite par *(nom + organisme + téléphone)*

Mettre en place un contrôle des personnes habilitées à consommer des boissons alcoolisées et qui permette une reconnaissance de celles-ci *(bracelet, tampon, ...)*, si la situation le permet.

Autoriser au cours de la fête, la délivrance du message et d'outils de prévention agréés par le comité de pilotage de cette charte. L'information doit être donnée par une personne agréée par un organisme de prévention reconnu
Sera faite par *(nom + organisme + téléphone)*

Prévoir au moins une solution alternative permettant aux personnes jugeant ne plus être en état de conduire de ne pas mettre en danger leur vie et/ou celle d'autrui.
Actions mises en place:

Proposer au moins le choix de trois boissons sans alcool à un prix inférieur à la boisson alcoolisée la moins chère, à volume égal.

Ne pas inciter, par des actions promotionnelles, la consommation de boissons alcoolisées *(Happy Hour, distribution échantillons, etc.)*.



Actions

Réalisé

A améliorer

A mettre en place

N'est pas applicable à cette manifestation

Mettre en place une organisation des premiers secours en matière sanitaire et prévoir un accès de dégagement d'urgence

Action mise en place:

Prévenir les risques de débordements par la mise en place d'un service de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de fête, ainsi que le respect du vade-mecum des manifestations et des mesures complémentaires édictées par le gérant de la sécurité de la gendarmerie

Action mise en place:

Respecter la réglementation en matière de nuisance sonore (maximum 93db)

Le contrôle a été effectué par:

Le

à

Délivre l'autorisation d'apposition du Label Prévention RAID BLUE

OUI

NON

Si l'avis est négatif, une contre-visite est-elle programmée ?

OUI

NON

Signature: